



ARRETE N° 2025-DOMS-PA45-131

Portant autorisation d'extension non importante de 6 places d'hébergement permanent de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Le Relais de la Vallée à SEICHEBRIERES, portant sa capacité totale de 28 à 34 places.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code de la santé publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU la décision n° 2025-DG-DS-0003 en date du 1er octobre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN, en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L. 1432-2 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2025 conférant délégations de signature au Responsable du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale

VU l'arrêté conjoint en date du 3 octobre 2022 actant le changement de la forme juridique de la SARL Le Relais de la Vallée à SEICHEBRIERES en SAS, gestionnaire de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Le Relais de la Vallée, 7 route de la Chapelle à SEICHEBRIERES, d'une capacité totale de 28 places ;

VU le courrier du Directeur de l'EHPAD Le Relais de la Vallée à SEICHEBRIERES en date du 26 mars 2025 demandant une autorisation pour 6 places supplémentaires ;

CONSIDERANT que le projet d'extension de 6 places d'hébergement permanent permet à l'établissement de répondre aux besoins du territoire ;

CONSIDERANT que le projet présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L. 314-3 du Code de l'action sociale et des familles ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à la SAS EHPAD Le Relais de la Vallée à SEICHEBRIERES pour l'extension non importante de 6 places d'hébergement permanent de l'EHPAD Le Relais de la Vallée à SEICHEBRIERES à compter du 1^{er} janvier 2026.

La capacité totale de l'établissement, portée de 28 à 34 places d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes.

ARTICLE 2 : L'autorisation globale a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Le prochain renouvellement, total ou partiel, sera notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnées à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article D. 313-7-2 du Code de l'action sociale et des familles, l'autorisation est réputée caduque en l'absence d'ouverture au public de l'établissement dans un délai de un an suivant la notification de la décision d'autorisation.

ARTICLE 4 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du Code de l'action sociale et des familles dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même Code.

ARTICLE 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement est déclaré aux autorités compétentes ayant délivré l'autorisation. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord des autorités compétentes pour la délivrer.

ARTICLE 6 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : SAS EHPAD LE RELAIS DE LA VALLEE

N° FINESS : 45 000 122 7

Code statut juridique : 95 (Société par actions simplifiée (SAS))

Entité Etablissement : EHPAD LE RELAIS DE LA VALLEE

N° FINESS : 45 000 969 1

Adresse : 7 route de la Chapelle, 45530 SEICHEBRIERES

Code catégorie établissement : 500 (EHPAD)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 47 (ARS-CD TP nHAS nPUI)

Triplets attachés à cet établissement d'une capacité de 34 places :

Code discipline : 924 (Accueil pour Personnes Agées)

Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement Complet Internat)

Code clientèle : 711 (Personnes Agées Dépendantes)

Capacité autorisée : 34 places

ARTICLE 7 : L'établissement n'est pas habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

ARTICLE 8 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret et de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS, ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 9 : Le Directeur Général des Services du Département du Loiret, le Directeur Général Adjoint de l'ARS Centre-Val de Loire, le Directeur Général Adjoint du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale du Département du Loiret, la Directrice Départementale de l'ARS du Loiret, le Directeur des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale du Département du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du Département du Loiret, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 30 JAN. 2026

La directrice générale
de l'agence régionale de santé
Centre-Val de Loire,

Pour le Président du Conseil départemental
du Loiret et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale

Clara de BORT



Romaric GUYON

